

# Un Ministère d'instruction publique

## XIV.—CONCLUSIONS.

Le 5 février 1891, peu de temps après l'ouverture du conflit scolaire au Manitoba, un écrivain de haute valeur, très sympathique aux Canadiens-français, écrivait de Paris au R. P. Hamon, S. J., une lettre dans laquelle il dévoilait tout un plan d'action adopté par les loges maçonniques pour déchristianiser le Canada catholique. Il s'agissait de faire parmi nous toute une éducation libre-penseuse à l'aide du commis-voyageur français, du professeur français, du maître d'école français, du journaliste français. Examinant la situation à la lumière de cette révélation, nous avons vu que l'état d'esprit créé par l'agitation rieliste avait admirablement préparé le terrain pour l'éclosion et la propagation des pires idées en matière sociale et religieuse. Le scandale Guyhot, grossi, exploité, colporté vint fournir des aliments à cette campagne de désorganisation. La presse française était aux mains de journalistes qui avaient apporté d'Europe leur froid scepticisme, leur impiété railleuse ou cynique et l'intolérance religieuse que masquaient leurs grands mots de liberté et de fraternité. Le mal qu'ils nous ont fait et qu'ils nous font encore en organisant pour la lutte l'élément radical, sans grande influence jusque là parmi notre population, ne témoigne que trop de l'habileté diabolique du plan élaboré par les loges.

Le mépris du prêtre passa du confessionnal à la chaire. Mais c'est surtout de l'école qu'il fallait s'emparer, sans quoi on n'aurait travaillé que pour un temps et sans résultats durables. C'est de ce côté qu'il fallait concentrer les efforts, en y mettant beaucoup d'habileté, car la tâche était difficile. Le mot d'ordre fut vite donné et la réforme scolaire devint le terrain d'attaque d'où l'ennemi dirigerait ses batteries contre l'Eglise canadienne. "La réforme scolaire comme programme" écrivions-nous en "nous résumant," des écrivains libres-penseurs pour ouvriers, "pour auditoire un public déjà secoué dans ses fortes mœurs antiques par l'agitation de 1885 et les perfidies et les attaques de moins en moins voilées d'une presse aux mains de ces artisans de malheur, décidés à faire du Canada catholique ce que

“ leurs pères ont fait de la France de jadis, voilà quelle était la situation après que les émissaires de la secte eurent accompli leur travail préparatoire et rendu compte sans doute à leurs maîtres du résultat de leur mission.” (1)

Qu'était-ce que la réforme scolaire et à quoi ce cri devait-il aboutir, dans la pensée de ceux qui la réclamaient ? On n'eût pas voulu le dire tout d'abord, mais on fit mieux que de le dire, on le formula en une proposition législative dès qu'on crut l'opinion mûre. Cette proposition, qu'était-elle ? Un projet de loi portant création d'un ministère d'instruction publique, avec tout ce qui en découle : monopole de l'Etat, conflit avec l'autorité religieuse représentée dans le Conseil de l'Instruction Publique ; disparition de cette institution ; laïcisation graduelle de l'école ; ministre libéral doctrinaire mis en souverain à la tête de notre organisation scolaire. On se défend aujourd'hui de vouloir ces développements comme on se serait défendu autrefois de vouloir cette création elle-même.

Nous avons ensuite dévoilé le plan maçonnique. C'est celui que la secte a exécuté en Europe, mais renversé. Là-bas elle a voulu détruire en commençant par le sommet. Ici elle veut détruire en commençant par la base. Elle a pour cela deux bonnes raisons : d'abord l'expérience qu'elle a acquise et qui lui fait trouver trop lente l'action de ses méthodes européennes ; ensuite l'opposition trop vivace qu'elle eût rencontrée, si elle eût voulu commencer par déposséder l'autorité religieuse de sa haute main sur l'enseignement supérieur. Mieux valait donc pour le succès de ses desseins se borner pour le moment à conférer à l'Etat un contrôle sur l'école primaire. On s'arrangerait plus tard pour monter d'un degré, puis d'un autre, jusqu'à ce qu'on fût maître de l'enseignement supérieur et universitaire comme du reste.

A l'aide de quelles formules les agents directs ou indirects de la secte ont-ils réussi à s'emparer d'une bonne partie de l'opinion en faveur de leur œuvre ténébreuse ? Voilà ce qu'il nous restait à élucider. La première est le besoin de donner à nos populations une instruction pratique. Nous avons reconnu dans cette formule une attaque contre nos institutions existantes, une insinuation, c'est-à-dire une manière honnête de parler d'une chose qui, elle, ne l'est pas, enfin un appât, en ce qu'elle est un appel à l'ambition des parents pour qu'ils sacrifient, dans cet ordre de choses, le nécessaire, l'essentiel et l'absolu à l'utile, au secondaire et au relatif. La formule est dangereuse, comme toutes les formules maçonniques, parce qu'elle ne dit rien à ceux qui ne sont

(1) Page 253, vol. I.

pas initiés et tout à ceux qui le sont ; dangereuse encore par son caractère insaisissable, en ce qu'il est impossible d'amener nos réformateurs à préciser ce qu'ils entendent par instruction pratiques. Ils vous diront que c'est armer l'enfant pour les luttes de la vie. Mais nous avons vu que les luttes de la vie étant surtout des luttes morales, on ne saurait mieux armer l'enfant pour ces luttes qu'en nourrissant son intelligence de vérité et en fortifiant sa volonté pour qu'elle fasse le bien, une besogne à laquelle s'emploient admirablement nos écoles catholiques actuelles. Du reste, il ne saurait y avoir de progrès véritable que dans tout mouvement ascensionnel ramenant l'homme de Dieu, son principe, à Dieu, sa fin dernière.

Nous avons ensuite démontré que nos écoles catholiques, telles qu'organisées et conduites, ont tout ce qu'il faut du côté pratique, si on entend celui-ci dans le sens d'une préparation convenable à la recherche du bien-être, et qu'au regard de tous ceux qui ne veulent pas que l'école élémentaire sorte de son vrai rôle, elles donnent à peu près tout ce qu'on peut légitimement exiger d'elles. Nous avons fait voir, en examinant de près quelques-unes des nécessités pratiques alléguées par nos pseudo-réformateurs, que leurs revendications, ou aboutissent à des contradictions qui les ruinent, ou détonnent au point de vue catholique. Avant d'en finir de ce côté, nous avons démontré que l'instruction pratique si prônée par nos progressistes radicaux, loin de nous communiquer les énergies propres au tempérament d'une autre race, n'aboutirait qu'à nous faire perdre l'énergie propre au tempérament de notre race, c'est-à-dire, en dernière analyse, à nous déformer.

Enfin, dans un dernier article, nous avons établi qu'il était conforme à l'esprit de nos mœurs constitutionnelles qu'un gouvernement ne prît pas d'initiative dans une question de cette portée, avant d'en avoir reçu du peuple un mandat explicite. Et ce mandat, avons-nous dit, le gouvernement Marchand ne l'a pas et ne s'est jamais occupé de le rechercher, quoi qu'aient pu dire au contraire des feuilles intéressées.

Pour nous résumer en deux mots, la création d'un ministère d'instruction publique à Québec, avec les développements et les conséquences qu'elle comporte, ne serait autre chose que l'exécution d'un complot maçonnique, aussi préjudiciable à nos intérêts nationaux que funeste à nos intérêts religieux. Dieu veuille que nos législateurs le comprennent à temps pour s'arrêter dans la voie où on voudrait les pousser !

## LES MISSIONS DE L'OUEST CANADIEN

Le R. P. Lacombe, O. M. I., était, ces jours derniers, à Québec. Il y a parlé de son projet de rapatriement des Métis, L'œuvre des missionnaires étant de celles auxquelles le *Mouvement catholique* porte un intérêt tout particulier, nous avons cru devoir reproduire ici ce que le dévoué missionnaire a dit d'un dessein qui fait honneur à son zèle comme à son sens pratique, ainsi que le tableau qu'il a fait des humbles commencements du diocèse de St. Albert :

“ Je suis chez moi, dit l'éminent missionnaire ; je suis au milieu des miens, de la famille des Oblats qui dirigent cette paroisse ; je suis au milieu de mes amis, les généreux habitants de St-Sauveur. Je puis donc parler librement ; et c'est ce que je vais faire en disant un mot des missions de l'Amérique britannique du Nord, en particulier des missions de la Colombie Anglaise, de l'immense vallée de la rivière McKenzie et de celle de la rivière Saskatchewan, et en racontant ce que l'Eglise a fait jusqu'à ce jour dans le diocèse de St. Albert. Je ne ferai que soulever un coin du tableau ; mais, comme dans tous les autres, il y aura des nuances brillantes et des ombres.

A l'exemple de Jésus-Christ qui s'est constitué le premier apôtre et le premier missionnaire de l'Eglise universelle, nous, missionnaires Oblats de Marie Immaculée, armés seulement de la croix, nous avons dirigé nos pas, il y a plus de soixante ans, dans cette région sauvage qui s'étend jusqu'à la mer glaciale, et nous avons travaillé à l'évangélisation des délaissés et des pauvres. Aujourd'hui, je puis dire que tous les pauvres de cette contrée ont été évangélisés ; parcourez ces immenses solitudes, ces vastes plaines, et vous trouverez partout la trace du passage des missionnaires et des peuplades professant la même foi que vous. Partout des missions, des chapelles, des chrétiens, des diocèses surgissent. Il y a beaucoup de fait, mais il reste encore beaucoup à faire.

En nous voyant arriver au milieu d'elles, les populations disséminées ci et là nous demandaient : “ Que venez-vous faire ici ? ” Et nous de répondre : “ Voyez nos armes, voyez notre croix ; nous venons évangéliser les pauvres. ” Et les pauvres écoutaient la parole évangélique, la parole du missionnaire, et courbaient la tête sous le joug de la croix.

C'est pour vous prier de vous joindre à nous dans le couronnement de notre œuvre d'évangélisation, que je viens aujourd'hui vous tendre la main. Dans une autre circonstance, je suis venu ici pour implorer votre charité, et j'ai été bien accueilli. Je ne croyais pas revenir, mais Dieu m'a permis d'avoir le bonheur de vous

adresser de nouveau la parole, de vous intéresser au sort de nos missions et de vous tendre encore la main pour nos pauvres métis. Il me semble vous entendre dire : " Mais ces missionnaires sont toujours à nous demander l'aumône." Eh bien, mes amis, si nous demandons si souvent, c'est votre faute. Pourquoi êtes-vous si généreux ? Pourquoi nous accueillez-vous avec tant de bienveillance ? Pourquoi sommes-nous reçus à bras ouverts par tous les évêques, tous les membres du clergé et tous les fidèles ? Quand vous vous intéressez à une bonne œuvre et que vous avez besoin du secours des autres, à qui vous adressez-vous de préférence ? Aux personnes charitables, à celles qui ne refusent jamais l'aumône. Nous faisons pour nos missions ce que vous faites pour vos œuvres de charité.

Vous savez tous que ce sont les missionnaires français qui ont, les premiers, parcouru les vastes territoires du Nord-Ouest, car pour eux la patrie, c'est l'univers. Nous les avons suivis de près, et nous avons continué leur œuvre. J'ouvre ici le tableau dont je vous ai parlé tout à l'heure et je m'arrête au diocèse de St-Albert. J'arrive d'abord à la mission de Ste-Anne. La grande thaumaturge, si populaire à Québec, et avec raison, est la première patronne du Nord-Ouest. Les commencements de cette mission furent bien humbles : une pauvre maison construite sur le bord du lac du Diable, situé à 50 milles au nord d'Edmonton ; et son établissement est dû au zèle et au dévouement de deux prêtres du diocèse de Québec. Ce sont les RR. MM. Blanchet et Provencher, qui, il y a plus de soixante ans, quittaient leurs parents et leurs amis pour aller de l'autre côté des Montagnes Rocheuses. On comprend quel rude voyage ils entreprenaient alors. Le Nord-Ouest était pour ainsi dire désert ; on n'y voyait que les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson et quelques tribus sauvages répandues çà et là. Dans leur course évangélique, ces courageux missionnaires rencontrèrent plusieurs Canadiens qui s'étaient mariés avec des sauvagesses et qui avaient eu de nombreuses familles. Ils baptisèrent tous les enfants et marièrent un grand nombre d'habitants de cette contrée lointaine.

Bientôt après, un prêtre, je pourrais dire, à toute épreuve et doué de toutes les qualités, le Rév. M. Thibault, quittait Lévis pour aller travailler à l'évangélisation des sauvages du Nord-Ouest. Arrivé à St-Boniface, on lui conseilla de se rendre à 50 milles au nord d'Edmonton. C'est ce qu'il fit, et il fonda la première mission de cette région en lui donnant le nom de Ste-Anne. M. Thibault partit le 26 juillet de St-Boniface, qui se trouve à 1200 milles de cette mission ; en partant, il avait demandé à Mgr Provencher, et il l'avait obtenue, la permission de baptiser sa première mission du nom de Ste-Anne. En arrivant au lieu de sa destination, il réunit tous les fidèles et prenant possession du rivage du Lac du Diable au nom des Canadiens, il baptisa ce lac du nom de Ste-Anne, nom qu'il a toujours possédé depuis. C'est là le berceau du diocèse de St-Albert, car c'est de cette mission que toutes les autres ont été formées.

M. Thibault et moi, nous avons été reçus à bras ouverts par les habitants de cette région, les Métis. Ce sont nos premiers enfants dans la foi, nos guides dans nos courses évangéliques,

guides sûrs et fidèles, nos interprètes par leur langage et leur bon exemple, et nos amis partout et toujours. Malgré les ravages causés par l'immigration de races étrangères, ils sont restés les mêmes. Le Métis est le trait d'union entre la sauvagerie et la civilisation. Outre les missionnaires, combien de voyageurs ne leur doivent pas de la reconnaissance pour les avoir guidés à travers ces vastes déserts et leur avoir sauvé la vie en maintes circonstances ? Les Métis, malgré leurs défauts, sont restés loyaux et honnêtes. On compte 2,000 familles de Métis; ce qui forme une population d'environ 10,000 âmes. Ils viennent de deux principales tribus : les Cris et les Algonquins.

Je vais vous donner une idée du caractère loyal du Métis en vous racontant un épisode dont j'ai été le principal héros ou la victime. Je partis un jour de la mission de Ste-Anne pour aller au pied des Montagnes, soit une distance de 200 milles. Je n'étais accompagné que d'un seul guide. Pendant le voyage, je tombe malade sur le bord d'une rivière, où nous campons le soir. Voyant que mon guide était triste, je lui demandai la cause de ses préoccupations. Il me répondit : "Vous êtes bien malade, et vous pouvez mourir ici. Je suis seul avec vous, et à mon retour, on pourrait peut-être avoir des soupçons sur moi. Si vous aviez la bonté de me donner un petit écrit..." Avec plaisir, lui répliquai-je, et ayant arraché une feuille de mon bréviaire, je lui donnai le certificat qu'il me sollicitait. Mais le lendemain, la fièvre qui me dévorait était disparue et j'ai pu terminer heureusement mon voyage.

En arrivant au pied des Montagnes Rocheuses, j'ai trouvé là une bourgade de quarante familles d'Iroquois qui étaient partis de Caughnawaga, il y avait près de cinquante ans. Ces Iroquois étaient catholiques. Après avoir baptisé les enfants et fait plusieurs mariages, je repris le chemin de ma mission.

Les Métis vivaient autrefois de chasse et de pêche. La chasse au buffalo était une de leurs principales occupations. Trois à quatre cents personnes prenaient part à cette grande chasse. Mais, me direz-vous, comment contenir dans l'ordre et le devoir un aussi grand nombre de gens ? car, après tout, il n'y avait chez eux ni législateur, ni magistrat, ni homme de police. Non, il n'y avait pas de tribunal ou de cour de justice dans le Nord-Ouest, mais il y avait le missionnaire, et le missionnaire était législateur et roi. Moi-même j'ai été roi un jour, et c'est une royauté qui me rappellera toujours les plus doux souvenirs. Toutes les difficultés, toutes les querelles étaient apaisées par le missionnaire ; tous les différends étaient réglés par lui. La parole du missionnaire faisait alors loi.

C'est ce petit peuple que nous voulons sauver aujourd'hui du naufrage.

Du moment que le gouvernement eut commencé à faire des traités avec les sauvages et que l'on eût ouvert des voies ferrées, la condition des Métis n'a pas été la même, et leur avenir s'est assombri. Les sauvages ont accepté les conditions qu'on leur imposait, mais les Métis n'ont pas voulu se soumettre. Nous leur avons conseillé la soumission, mais ils n'ont pas voulu nous écouter, ils nous répondaient qu'ils n'étaient pas des sauvages. Autre-

fois ils étaient heureux, et aujourd'hui ils sont bien malheureux. Ils s'éloignent de nous ; maintenant il y a plus de 200 familles sur le territoire des Etats-Unis. Mon désir est de les rapprocher de nos centres et de les ramener au pays. Mais comment arriver à cette fin ? Voici le plan que j'ai formé, il y a quatre ans, avec l'approbation de mes supérieurs. Je me suis adressé au gouvernement, et j'ai obtenu gratuitement un grand territoire, où je veux établir tous les Métis. Avec les aumônes que nous avons pu recueillir par ci par là et avec le secours que j'ai reçu du gouvernement, j'ai fait bâtir une petite chapelle, une école et trente-deux maisons. Voilà ce que j'ai pu réaliser jusqu'à ce jour ; mais je ne puis plus avancer dans cette voie si consolante, et si l'on ne nous vient pas en aide, les familles que j'ai réunies et celles que je veux réunir en un seul groupe ne pourront subsister.

C'est pourquoi je fais aujourd'hui appel à votre charité pour mener cette belle œuvre à bonne fin. Vous donnez généreusement toutes les fois qu'on s'adresse à vous ; en êtes-vous plus pauvres ? Non, parce que le bon Dieu bénit la charité.

Après avoir fait l'éloge des frères convers, des sœurs de la Congrégation, des sœurs de la Charité et de toutes les personnes généreuses qui ont aidé les missionnaires dans leur œuvre d'évangélisation au Nord-Ouest, le prédicateur termine en offrant aux fidèles, en retour de leur charité, ses meilleurs souhaits de bonheur pour toutes les familles de St-Sauveur.

Nous avons l'espoir que notre population se fera un devoir de venir en aide à la belle œuvre du R. P. Lacombe et que partout la semence jetée par la voix émue de ce zélé missionnaire du Nord-Ouest produira des fruits abondants.

---

## Les Sociétés secrètes chez les Fang.

---

Le R. P. Trilles, un missionnaire du Gabon, dont la plume est aussi vive que le courage ardent, publie depuis quelque temps déjà dans les *Missions catholiques* une étude très fouillée sur les Fang, tribu nègre qu'il a charge d'évangéliser. Dans la livraison des *Missions* du 10 juin il a raconté l'initiation des *Ngil* ou sorciers. Nous reproduisons cette page qui démontre bien que le diable est le même partout.

N'est pas, et ne devient pas *Ngil* qui veut ! Doués en effet d'une puissance certainement très grande, par la terreur qu'ils inspirent, par les secrets réels qu'ils possèdent probablement, et même, à mon avis du moins, souvent possédés par le diable lui-même, les *Ngil*, très peu nombreux, forment une sorte de Franc-Maçonnerie occulte, se recrutant elle-même, ayant ses rites et ses croyances bien déterminés.

Adorateurs de l'antique serpent, comme les Pahouins de jadis, ils ont, autant que j'ai pu le savoir, de nombreux rapports

avec les Vaudoux des Antilles. Comme eux, ils se réunissent parfois la nuit, en des endroits sombres, se livrent à des danses obscènes, au centre d'un triple cercle magique de cendres noires, résidu humain, reste de sanglants sacrifices.

Devant la case qu'au fond de la forêt ils se construisent, en quelque coin, deux statues, grossièrement ébauchées en terre glaise, représentent un homme et une femme, et chacun de ceux qui viennent les consulter doit se livrer à une cérémonie horrible . . .

Passons, et, dans un chapitre que feront bien de ne pas parcourir les âmes trop sensibles, disons rapidement comment on devient Ngil.

Chaque Ngil se choisit ordinairement lui-même son successeur. Dans une tribu, il distingue un enfant d'une dizaine d'années. Désormais, il le forme à ses idées, lui apprend à parler comme lui, de cette voix caverneuse qui semble sortir du fond de son gosier, et certes ce n'est pas l'œuvre d'un jour. L'enfant l'accompagne dans ses expéditions, lui sert de page, et devant lui par monts et par vaux, au village comme dans les sentiers de la forêt, marche en agitant la sonnette fétichiste.

Ces enfants, ayant continuellement de mauvais exemples sous les yeux, vivant au sein de la plus hideuse corruption, sont bientôt gangrenés jusqu'à la moelle des os. Ayant tout vu faire, n'ignorant aucun des abîmes où descend la perversité humaine, ils sont prêts à tous les crimes, à toutes les abominations. Parfois ils sont venus à la mission, jamais ils n'y sont restés longtemps.

Vers l'âge de dix-huit ans, après une longue initiation, quand on a reconnu, par une série d'épreuves savamment graduées, que le récipiendaire est apte à tout subir, à tout endurer, on l'appelle pour la dernière formalité.

S'il est jugé incapable ou indigne, le poison fait son œuvre, et du malheureux, pourrissant en quelque coin des bois, on ne parle plus.

Admis à l'épreuve, il amènera avec lui devant le Conseil des anciens un jeune enfant, garçon quelquefois, fille de préférence, choisi dans son immédiate parenté. Là, pas de remplacement par substitution : les esclaves sont refusés, l'esprit réclame un sang pur et libre. Généralement, c'est un jeune frère, une jeune sœur, parfois sa propre mère.

Au jour de l'initiation, les Ngil se réunissent dans la forêt, en un lieu écarté, souvent près d'une source, au fond d'un ravin sombre. Ils y coupent à hauteur d'homme un arbre nommé Esém, et, dans le tronc resté debout, creusent grossièrement une coupe profonde. La sève de l'arbre, âcre, visqueuse, rougeâtre, monte et remplit une partie de la cavité.

Près de là on a construit une case. Le chef des initiateurs s'y tient debout. Les chants commencent, chants d'un rythme au souffle puissant, mais monotone, et dont les inflexions peu variées, répétées à brefs intervalles, engendre vite une fatigue indicible. Le chef est tatoué de rouge et de blanc, vêtu d'un pagne de fibres de bananier, qui, dans les trémoussements de la danse, s'agitent comme de longs serpents sur sa peau bronzée.

Le futur Ngil est devant lui. Affaibli par une longue attente,



il est tout saisi par le côté mystérieux de cette mise en scène, il tourne vite à l'hystérisme, à l'hallucination. Souvent j'ai vu le Ngil dans la vie ordinaire, presque toujours je l'ai reconnu à ses yeux égarés, sifflés de fibrilles sanguinolentes.

Aux derniers rayons du soleil, la lune paraît au firmament, la victime offerte est apportée; on l'attache au pied de l'arbre resté debout; une corde est placée autour de son front violemment comprimé, et fixant les extrémités de la corde aux racines de l'arbre, on ramène fortement la tête en arrière, de façon que les carotides se trouvent juste au-dessus de la coupe préparée.

Tous sortent alors de la case et se rangent en cercle autour de l'hostie du sacrifice.

Les chants recommencent, chants de mort, mélodie sauvage, étouffant les cris d'angoisse, les appels désespérés.

L'heure a sonné; du doigt, le chef des Ngil a reconnu que les veines étaient suffisamment gonflées; d'un seul coup du couteau recourbé réservé aux sacrifices, le récipiendaire pratique une longue incision circulaire. Epais d'abord, puis rouge et vermeil, le sang a jailli, aucune goutte ne doit s'échapper du vase, et, avec une longue cuiller en bois, le plus ancien mêle l'écumeuse et rouge liqueur, le sang vermeil et la sève visqueuse.

Le sang ruisselle, jet rapide d'abord, puis lentement, puis goutte à goutte, au milieu de danses sauvages, de cris d'allégresse féroce et de clameurs de joie sauvage. Le sang a cessé de couler, la tête pend inerte, les veines sont vides.

Les liens de la victime sont tranchés, elle a trouvé la liberté dans la mort. Tous s'approchent à tour de rôle, puisant le hideux breuvage. Chacun successivement boit à long trait pendant que les autres répètent à l'unisson le cri fatidique: *Evalega, evalega* (il participe, il participe).

Le vase s'est enfin vidé. Après que la dernière goutte a disparu, on le remplit de terre. La victime est de nouveau apportée, on la couche sur ce tronc, témoin de son supplice. Du bois sec est entassé tout autour, le feu jaillit du caillou, les branches s'enflamment, les chairs crépitent et se fendillent sous l'action de la chaleur; la graisse, tombant goutte à goutte, alimente le foyer; tour à tour le dos et la poitrine sont exposés à l'action du feu.

A l'œuvre! l'inférieur festin est préparé, la victime est prête: A l'œuvre! les chairs sont dépecées, les membres séparés du tronc. Chacun sa part, chacun son lot; sous les dents les os craquent broyés, la chair disparaît, tout est consommé sur place, rien ne doit rester, tout doit être anéanti.

Et lorsque le jour luit, un grand feu, allumé sur le théâtre du crime, fera disparaître les derniers vestiges du drame.

Un homme de moins, un Ngil de plus.

Et si, par hasard, quelqu'un vient à passer par là, il se retirera avec effroi. Témoins muets du forfait, un tronc noirci, les herbes foulées, une case en ruine, lui auront dénoncé ce qui a eu lieu. Les Ngil ont passé par là. Malheur à qui pénètre leurs mystères!

Communión à la victime, participation au sang et à la chair, c'est bien là le sacrifice antique, restes dénaturés des rites d'autrefois, mais au fond subsiste encore l'idée primitive d'initiation

par le sang, de consécration par la mort, d'union en un même repas mystérieux.

Singe éternel du Créateur, l'Esprit du mal a posé son indélébile marque sur ce qui était primitivement bon, et, comme toujours, il l'a souillé, comme toujours il a mêlé, dans un ignoble mélange, le grotesque et le terrible, le repoussant et le cruel.

Un homme de moins, un Ngil de plus !

Dans la hiérarchie satanique, le Ngil occupe un haut rang ; de lui-même, par l'effusion du sang qui lui tenait de plus près, il a donné la preuve de ce qu'il voulait et pouvait faire ; il rentre dans son village. Mais désormais sa situation est bien changée ; il est puissant. Ceux qui le gênent disparaissent peu à peu, la fortune lui vient ; souvent il se croit à l'abri des blessures, et j'ai entendu conter bien des faits qui me laissent au moins perplexe . . . .

Et pourquoi pas, après tout ?

Peut-être, de nos temps, est-on devenu trop sceptique ! Notre saint fondateur, le Vénérable, bientôt Bienheureux P. Libermann, parlait souvent du démon de la Guinée. Nos premiers missionnaires n'hésitaient pas à lui attribuer nombre de leurs insuccès ; pourquoi n'aurait-il pas ses prêtres ? Pourquoi, en certaines circonstances données, ne leur communiquerait-il pas une partie de sa puissance infernale ?

A cela, rien d'impossible.

Si dépravée qu'on la suppose, il y a de ces bas-fonds où l'âme humaine ne saurait descendre seule !

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

Dans les cercles municipaux à Montréal, on a l'air joliment perplexe en ce qui concerne la grosse question des exemptions de taxes. On avait d'abord décidé de les abolir en partie. Puis on s'en est remis à la législature du soin de régler la question. Puis on a adopté un amendement qui n'était autre chose qu'un projet d'abolition partielle. Finalement, on a acquiescé, l'autre jour, au projet Laporte que voici :

“ Les immeubles suivants sont exempts de la cotisation ordinaire et annuelle :

(a) Tout édifice servant au culte religieux, y compris le terrain sur lequel il est construit, tel qu'église, presbytère, palais épiscopal et fabrique. Le mot "presbytère" s'applique à tout local servant d'habitation au prêtre officiant ou ministre de toute église dans la Cité : pourvu cependant que l'exemption ne s'applique qu'à un seul presbytère pour chaque église.

(b) Les terrains et bâtiments reconnus comme établissements d'éducation par le Conseil d'Instruction Publique ou subventionnés par les Commissaires d'Écoles Catholiques ou Protestants de de la Cité de Montréal ;

"(c) Les terrains et bâtiments réellement occupés et employés comme hôpital ou asile public ;

"(d) Les terrains et bâtiments exclusivement occupés et employés comme bibliothèque, salle de lecture, galerie d'art ou musée public, mais ouvert gratuitement au public ;

"(e) Les terrains et bâtiments possédés ou occupés par toute maison d'éducation supérieure ou d'enseignement scientifique régulièrement incorporée ou reconnue par le gouvernement ;

"(f) L'exemption ci-dessus ne s'applique pas aux taxes ou contributions spéciales ni au prix de l'eau ; elle ne s'appliquera pas non plus aux dits terrains et bâtiments ou parties d'iceux occupés ou utilisés par des industries ou travaux dont le profit ne sera pas entièrement occupé au soutien des dites institutions ; et les cotiseurs devront faire, dans ce cas, une estimation spéciale et séparée de la valeur de tels terrains et bâtiments ou parties d'iceux."

C'est à peu près le *statu quo*.

On voit tout de même que les principes qui pour tout catholique doivent régir cette matière ne constituent pas la plus forte partie du bagage de connaissances des Pères de la grande cité. On se détermine—quand on y arrive—d'après des principes d'affaires, comme s'il n'y avait là rien qui touchât aux privilèges et immunités de l'Église.

---

Si des renseignements que nous tenons de source confidentielle ne sont pas de nature à nous égarer, il se pourrait qu'avant longtemps, la question des écoles manitobaines entrât dans une nouvelle phase.

---

Une note officieuse parue dans la *Patrie* de Montréal laisse entendre que le gouvernement Marchand pourrait bien abandonner son projet de création d'un ministère d'instruction publique. Il n'y a peut-être là qu'un truc électoral, qui prouverait du reste

d'une façon assez concluante que le gouvernement est sans mandat pour opérer une réforme d'un caractère aussi radical. La crainte de l'électorat serait ici le commencement de la sagesse. Pourquoi ne pas aller plus loin et reconnaître franchement que le projet est dangereux et subversif des principes qui doivent dominer la question de l'éducation dans un pays catholique ?

---

## AUX ETATS-UNIS

---

Dans le tableau des recettes de la Société de la Propagation de la Foi, les catholiques des Etats-Unis viennent en troisième, avec un chiffre de £16,197, après les catholiques de France, qui ont donné £166,707, et les catholiques allemands qui y figurent pour £31,366. Tant qu'il ne s'agit que de question d'argent, les catholiques américains sont de ceux qui font partout bonne figure.

---

Voici un exemple de bravoure calme et de fidélité au devoir donné par un prêtre catholique, au cours des dernières opérations militaires à Cuba, et que nous ne résistons pas au plaisir de faire connaître à nos lecteurs. C'est le major Frank Keck, un protestant, qui en rend compte :

“ Le 2 juillet, pendant que la bataille se livrait, je fis mander notre chapelain pour présider à l'inhumation des camarades tués dans l'engagement. On ne put le trouver et, pour une raison ou une autre, il ne répondit pas à l'appel. Un prêtre catholique, aumônier de l'un des régiments réguliers de la division Lawton, offrit ses services qu'on s'empressa d'accepter avec reconnaissance. Comme il était à lire les prières liturgiques, une balle espagnole vint lui broyer la main gauche, avec laquelle il tenait son rituel. Sans un changement dans son intonation, l'officiant fit passer le livre dans sa main droite, et il continua son office sans un moment d'interruption. La main mutilée et saignante tomba pendante à son côté. Lorsqu'il eut fini les cérémonies funèbres, il demanda s'il pouvait être encore de quelque service. Ma réponse fut de l'envoyer aussi vite que possible à l'infirmierie de campagne, avec mes remerciements les plus émus. On n'a jamais assisté à une action plus héroïque sur un champ de bataille.”

---

On va élever prochainement un monument à la mémoire de Mgr. Patrick Manogan, premier évêque de Sacramento, Col. Le monument prendra la forme d'une chapelle mortuaire, avec crypte. Mgr. Manogan fait partie de la phalange de ces évêques missionnaires d'autrefois dont les labeurs, les fatigues, le dévouement, l'esprit de sacrifice sont difficiles à apprécier, aujourd'hui que la civilisation, pénétrant partout, a enlevé à ces travaux leurs plus rudes aspérités.

---

Il y a actuellement deux sièges archiepiscopaux vacants aux Etats-Unis : ce sont ceux de Santa Fe et d'Oregon City. Ce dernier a été élevé au rang d'archevêché en 1850, et c'est l'un des plus anciens sièges métropolitains qu'il y ait dans le pays. Il n'a eu que trois titulaires depuis son érection en évêché il y a 52 ans. Le premier, Mgr. Blanchet, a exercé sa juridiction jusqu'en 1880. Mgr. Seghers lui a succédé. Puis est venu le vénéré Mgr. Cross, dont la mort, arrivée subitement, il a quelque temps, à l'hôpital St. Joseph de Baltimore, Md., a créé dans l'archidiocèse un deuil si profond. Le vicaire général actuel de l'archidiocèse est le P. Blanchet, un parent probablement du premier titulaire défunt.

---

Nous lisons dans la dernière livraison de la *Semaine Religieuse* de Québec :

Bien que la population catholique de Boston soit maintenant plus considérable que la population protestante, les catholiques sont cependant complètement ignorés dans le domaine scolaire. Pas un seul des soixante-dix principaux professeurs de la ville n'est catholique, et les entrepreneurs catholiques sont invariablement ostracisés par les commissions scolaires, même s'il s'agit de travaux à faire dans les arrondissements catholiques.

Plusieurs catholiques pourvus de leur diplôme ont été informés que leur croyance ne permettait pas de les accepter comme instituteurs.

Il ne faut donc pas exagérer la tolérance des Américains.

Voilà pourtant le régime qui a le don de séduire nos réformateurs progressistes.

---

## AUTRES PAYS

ITALIE—Lors du grand pèlerinage ouvrier français à Rome, Son Eminence le cardinal Parocchi a prononcé à la suite d'un banquet offert aux pèlerins un discours important et qui se rattache intimement à celui adressé à ceux-ci par Léon XIII dans l'église Saint-Pierre, alors que le vénérable pontife dit à quelles conditions la démocratie pourrait faire le bonheur de la France. Les journaux, dans le temps, ne nous apportèrent que des analyses de ce discours—et nous ne voulûmes pas les reproduire,—mais aujourd'hui l'*Association catholique* nous en donne le texte et sa portée nous apparaît telle que nous croyons devoir le reproduire.

Le voici :

Messieurs,

La question d'une saine et légitime démocratie est désormais ici résolue. Vous êtes vraiment démocrates-chrétiens et je vous en félicite. Mais votre tâche va plus loin : vous devez faire ce que saint Remy a fait avec Clovis, baptiser la démocratie et la rendre chrétienne. Pour réussir, vous n'avez qu'à suivre la sagesse, l'adresse, la patience et la longanimité de Notre Saint Père Léon XIII, que Dieu longtemps nous conserve.

Gardez en votre cœur ses dernières paroles, précieux commentaire de ses Encycliques. L'enseignement exposé dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, cette *Magna Charta* des ouvriers, se trouve embelli et complété par les paroles d'aujourd'hui.

Faites que votre Démocratie soit si chrétienne qu'elle oblige vos amis et vos ennemis à devenir comme vous démocrates-chrétiens. Le jour où la France réalisera une démocratie foncièrement chrétienne, elle n'aura rien à craindre, elle portera son glorieux drapeau scintillant à l'égal des étoiles du firmament. Et les peuples diront : la France de Charlemagne, la France de saint Louis, de Henri IV (je m'arrête ici) est ressuscitée.

Entre tous je salue et je loue celui que vous nommez le Bon Père et que volontiers j'appelle le grand homme, le grand serviteur de Sa Sainteté Léon XIII. Autrefois le pape était maître non-seulement dans sa maison, mais dans son Etat ; pour nous punir de nos péchés sans doute, la Providence a permis qu'aujourd'hui il soit à peine maître dans sa maison. Mais une pensée de consolation le soutient : au lieu de canons, vous êtes là ; où il y eut des armes, il y a des cœurs français.

Vous êtes les précurseurs d'un mouvement populaire qui doit inonder le monde et dire à Pierre : " Lève-toi, tes fers sont brisés. " Le Pape, pour vaincre, n'a pas besoin d'armes ; il a pour lui le cœur des Français et celui de tous les peuples catholiques. Que tous fassent leur devoir et le roi de la paix sera exalté : *rex pacificus magnificatus est*. Sa parole, portée avec le rameau d'o-

livier, sera le prélude de la victoire de la paix et de la foi dans la terre entière.

Et maintenant je vous invite à saluer et acclamer avec moi respectueusement Léon XIII et la France : Vive Léon XIII, vive la France !

—Enregistrons à titre documentaire ce passage d'une lettre du comte de Sambuy, sénateur italien, qui fait sensation par le temps qui court :

Il n'y a pas longtemps qu'un président du Conseil me disait, je ne sais si c'est par loyauté ou honnêteté, que les maux de l'Italie proviennent, en majeure partie, de ses gouvernants. Ceux-ci sont contraints à transiger avec les chefs de groupe, et, pour les contenter, à faire des choses déshonnêtes.

Décidément, tout n'est pas d'une propreté extrême dans la vie publique italienne. Cet aveu est à joindre à certaine circulaire fameuse dans laquelle le ministre de l'Intérieur dénonçait la corruption administrative et dont nous fimes des extraits. Les deux documents se complètent réciproquement. La pourriture est partout : en haut et en bas.

—La *Revue canonique* publie une réponse importante de la Sacrée Congrégation de l'Index, interprétant quelques passages de la Constitution *Officiorum ac munerum*, qui, on le sait, a formulé les nouvelles règles concernant la lecture des livres prohibés.

Cette décision date du 23 mai 1898.

Les questions posées étaient celles-ci :

1o. Ces mots de l'article 5 *qui studiis theologicis aut biblicis dant operam*, concernent-ils uniquement les savants spécialement versés en ces matières, ou peuvent-ils être appliqués à tous les étudiants en théologie ?

2o Les ouvrages — très nombreux — infectés des erreurs condamnées par le Syllabus sont-ils considérés comme interdits, en tant qu'ils contiennent des erreurs prosrites par le Saint-Siège ?

3o Les études extraites des publications périodiques, c'est-à-dire les tirages à part, doivent-elles être considérées comme de nouvelles éditions, et doivent-elles, à ce titre, être revêtues de la nouvelle approbation exigée par l'article 44 ?

4o La Constitution *Officiorum* est-elle obligatoire, même pour les pays de langue anglaise, qui, au dire de plusieurs, jouissent d'une dispense tacite ?

La Congrégation a répondu :

Ad 1m. *Negative* ad 1m partem ; *affirmative* ad 2m. Ad 2m. *Affirmative* si hos errores tueantur seu propugnent. Ad 3m. *Negative*. Ad 4m *Affirmative*.

FRANCE.—D'après ce que nous permettent de voir les journaux que nous avons en main, le congrès de la jeunesse catho-

lique à Besançon a obtenu un immense succès. Les jeunes catholiques ont délibéré sous la direction d'hommes illustres, évêques, députés, etc.

Nous reviendrons sur ce congrès.

—Grand aussi a été le succès du congrès catholique de Lille. Cette année le congrès général d'autrefois a été subdivisé en vingt congrès différents qui ont siégé simultanément.

—L'idée, lancée par les loges maçonniques, d'interdire aux catholiques l'entrée de toutes les carrières administratives et l'accès à tous les grades dans l'armée (on consentirait volontiers, croyons-nous, à leur laisser la besogne de soldat) fait son chemin. La semaine dernière nous notions une proposition tendant à ce but et émanant d'un groupe sénatorial, aujourd'hui nous avons à enregistrer un vœu émis par le conseil général de la Seine à une majorité de 70 contre 17 et plus radical encore.

Le vœu primitif, œuvre de M. Lampué, portait abrogation de la loi Falloux en demandait que nul élève ne soit admis à concourir pour l'admission dans les écoles nationales d'où sortent les officiers ainsi que les fonctionnaires civils si, depuis quatre ans au moins, il n'a pas appartenu à un collège ou lycée de l'Etat.

Pour réaliser, en autant que cela dépendait du conseil général, ce desideratum, M. Lampué a fait voter l'invitation suivante adressée au préfet de la Seine :

Le préfet de la Seine ne devra plus à l'avenir admettre à concourir pour les emplois dans les diverses administrations départementales, que les candidats ayant fait leurs études soit dans des lycées, soit dans des établissements laïques municipaux ou départementaux.

Puis, au cours de la discussion, on a adjoint au vœu primitif des notes demandant que l'enseignement universitaire soit absolument laïque (proposition Bassinet) ; qu'il soit interdit aux professeurs de l'Université d'enseigner dans les établissements libres (proposition Barrier) ; qu'on supprime aux catholiques le droit de se présenter à n'importe quel examen (proposition Lefebvre). Le tout a été adopté par la majorité après une belle lutte par les conseillers catholiques et indépendants.

La discussion, violente, a provoqué l'expression de bien des balourdises et de beaucoup d'impiétés de la part de la bande d'énergumènes anticléricaux qui représentent le département de la Seine, mais elle a aussi provoqué des déclarations d'un bel accent.

Lisez cet extrait du compte-rendu de la séance :

*M. Roger Lambelin.*—Je trouve, Messieurs, que c'est une singulière façon d'appliquer la devise inscrite au fronton de tous les monuments parisiens : Liberté, Egalité, Fraternité.



Liberté... pour vos amis et ostracisme pour ceux qui croient en Dieu et veulent qu'une éducation chrétienne soit donnée à leurs enfants.

Fraternité... selon Caïn, en creusant entre les habitants du même pays un infranchissable fossé, en divisant profondément les familles, en soufflant partout la discorde et la haine.

Egalité... bien étrange qui aggraverait encore les anomalies de notre état social actuel, où les riches ont le privilège de diriger comme bon leur semble l'éducation de leurs enfants.

Vous qui croyez être démocrates et libéraux, ne voyez-vous pas que vous verseriez dans la conception césarienne du monopole de l'enseignement ?

Et n'est-ce pas faire injure à l'Université que de vouloir lui supprimer toute concurrence ?

Et M. Lampué parle d'interdire l'accès de nos écoles militaires et de nos écoles navales aux jeunes gens qui ne sortent pas de l'Université.

Eh bien ! Messieurs, non seulement c'est là de l'intolérance, mais j'ajouterai que, pour une proposition de cette nature, le moment est mal choisi.

*M. Colly.*—Il est très bien choisi au contraire !

*M. Roger Lambelin.*—Vous voulez proscrire ceux qui ne sortent pas de l'Université.

Il y a quelques semaines, les cœurs français ont tressailli d'orgueil—hélas ! cet orgueil a vite été traversé d'amertume—au récit des héroïques exploits accomplis par nos soldats au centre du continent africain. Vous oseriez affirmer à la face du pays que les héros de Fachoda, les vainqueurs de Samory, n'auraient pas dû porter l'uniforme d'officier.

Pour n'avoir pas fait leurs études dans les lycées, le commandant Marchand, les capitaines Baratier et Mangin en ont-ils moins glorieusement servi la patrie française ?

Je m'arrête. J'espère que le Conseil général ne prendra pas en considération la proposition et le vœu qui lui sont soumis et pour lesquels je demande le vote de l'ordre du jour pur et simple.

La logique et le bon sens étaient bien du côté de M. Lambelin et de ses amis, mais la majorité du Conseil général de la Seine est depuis longtemps bronillée avec la logique et le bon sens.

—C'est à M. Pierre Loti qu'était échu cette fois, le devoir de faire au nom de l'Académie française, le Rapport sur les prix de vertu que l'illustre compagnie doit décerner tous les ans. Le discours prononcé par l'auteur de *Ramuntcho* et de tant d'autres romans exotiques, est joli mais n'a rien d'absolument extraordinaire au point de vue littéraire et il trahit de ci et de là le lamentable scepticisme de son auteur. Il contient toutefois—comme ceux de tous ses prédécesseurs—le récit de faits très intéressants et très édifiants. Nous en extrayons cette notice sur le R. P. Joseph, un religieux à qui l'Académie a cru devoir donner la plus importante de ses récompenses :

Au premier rang de vos élus, Messieurs, je trouve un prêtre — un prêtre des environs de Belfort, la ville héroïque, — le P. Joseph, de l'Ordre des Barnabites, auquel vous avez accordé la plus haute des récompenses prises sur le legs de M. de Montyon. C'est pour celui-là surtout que vous avez cru devoir agir avec mystère, connaissant sa modestie, et voici ce que nous apprennent à son sujet vos renseignements, recueillis dans le plus grand secret, comme s'il se fût agi de dépister un malfaiteur.

En 1870, quand éclata la guerre, le P. Joseph, qui s'était déjà signalé par sa charité dans une petite paroisse de Genève, demanda du service comme aumônier dans nos armées, et se fit envoyer aux avant-postes d'Alsace. Enfermé bientôt dans Strasbourg, il passa ses jours et ses nuits aux remparts, parmi nos soldats, et gagna sous le feu de l'ennemi, la croix de la Légion d'honneur.

Quand Strasbourg eut capitulé, les Prussiens le trouvèrent aux ambulances et l'arrêtèrent ; leur général cependant lui offrit sa liberté, qu'il refusa pour s'en aller en captivité, au milieu des prisonniers les plus humbles. Soupçonné d'espionnage par nos ennemis, que surprenait un dévouement pareil, il fut d'abord cantonné à Rastadt, surveillé de près et malmené, jusqu'au moment où l'archevêque de Fribourg, le reconnaissant pour un pur apôtre, le couvrit de sa protection.

“ Voulez-vous aller à la mort ? lui écrivit un jour ce même archevêque. La fièvre typhoïde sévit à Ulm : déjà 2000 de vos compatriotes en sont atteints, et pas un prêtre français n'est avec eux.” Quelques heures après il était à Ulm. Il y resta neuf mois, nuit et jour au chevet des mourants, sans vouloir ni repos ni sommeil. Entre temps il écrivait à ses amis de France, leur demandant de l'argent, des vêtements chauds, de secours de toute sorte, pour ceux qu'épargnait la contagion, mais que tourmentaient le froid et la misère. A son appel, les dons arrivaient comme par miracle, et il distribua, durant cet hiver sinistre, plus de 390,000 francs. L'admiration alors s'imposa à nos ennemis, qui le voyaient de près à l'œuvre, et ils lui offrirent la croix de l'Aigle noir.

Mais de même qu'il avait naguère refusé la liberté, il déclina l'honneur, demandant comme seule grâce que l'impératrice Augusta voulût bien lui accorder une audience, et, une fois admis devant la souveraine, il sut obtenir d'elle ce qui avait été refusé jusqu'à ce jour aux autres sollicitations françaises : le rapatriement immédiat de tous les prisonniers épargnés par le typhus. Plus de vingt trains chargés de jeunes soldats prirent la route de nos frontières dévastées, et des centaines d'enfants de France furent sauvés par ce prêtre.

La guerre finie, le P. Joseph revint s'enfermer obscurément dans sa petite église de Genève et consacra son activité aux enfants orphelins ou errants, qu'il groupa autour de lui, qu'il recueillit dans son presbytère. Cela dura jusqu'au jour où l'intolérance religieuse le fit expulser du territoire suisse, en même temps que Mgr. Mermillod, son évêque.

Se séparer ainsi de tous ses fils d'adoption lui causa alors un tel désespoir qu'il suivit, sans plus réfléchir, une idée héroïque et folle : avec son modeste patrimoine d'une trentaine de mille

francs, il acheta sur le sol français, tout près de la frontière, une ferme où il réunit ses protégés. Mais pour nourrir tout ce petit monde, qui s'était rendu, si confiant à son appel, il n'avait plus rien ; alors, sans perdre son aisance sereine, il se multiplia, il fit des prières, des prédications, des quêtes.

Il y a vingt-deux ans aujourd'hui qu'il a fondé, avec cette irréflexion admirable, un orphelinat de 150 enfants, et jamais ses élèves, sans cesse renouvelés, n'ont manqué du nécessaire. C'est par centaines qu'il a ramassé dans la boue des grandes villes des petits abandonnés, des petits vagabonds, pour en faire de paisibles laboureurs, ou bien des missionnaires, beaucoup de braves soldats aussi, ou même de braves officiers de notre armée.

Tout cela, n'est-ce pas, est bien admirable, et même un peu merveilleux, et il est certain que, parmi tous ceux dont j'ai mission de vous parler ici, le P. Joseph est celui qui a rempli la tâche la plus féconde ; l'Académie a donc bien jugé en lui décernant sa plus haute récompense—dont il va faire, d'ailleurs, l'usage désintéressé que l'on peut prévoir.

Il est d'autres prêtres encore auxquels l'Académie a cette année décerné des récompenses et parmi les livres couronnés nous voyons plusieurs ouvrages traitant au point de vue catholique de choses religieuses, notamment l'*Allemagne religieuse* de Georges Goyau, *Bossuet* de l'abbé Lebarcq et *Aux pays du Christ* de l'abbé Landrieux.

—Un ingénieur distingué, M. Polonceau, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la Compagnie d'Orléans, a récemment prononcé, à la réunion annuelle de la Société amicale des élèves de l'*École des Mines*, un discours important dans lequel, ayant à traiter en passant la question du repos dominical, il a nettement déclaré qu'au point de vue industriel ce repos est une nécessité.

Ecoutez ce que dit cet homme compétent entre tous :

“ Je ne crois pas que l'on doive traiter les hommes moins bien que les animaux, et comme je n'ai jamais vu un industriel faire travailler ses chevaux tous les jours, j'en conclus qu'il faut faire de même pour les hommes.

“ Toute affaire où l'on travaille le dimanche (ceci bien entendu, en dehors des services publics) est une affaire mal menée : l'on arrivera toujours à de meilleurs résultats comme qualité et quantité de travail produit, si l'on travaille bien six jours et que l'on se repose le septième. . . ”

---

ANGLETERRE.—On annonce la mort de Sir Stuart Knill, ancien maire de Londres, l'un des rares maires catholiques que Londres ait eus pendant les derniers siècles. Sir Stuart-Knill était un homme d'une haute culture intellectuelle et d'un beau caract-

tère. Catholique, il fut conséquent avec ses croyances et ne voulut jamais assister à une cérémonie anglicane quelconque. En ces circonstances il se faisait représenter par un échevin protestant.

Il était âgé de soixante-quatorze ans.

ECOSSE.—La *Catholic Truth Society of Scotland* a tenu il y a quelque temps, son assemblée annuelle à Dumfries, sous la présidence de l'éminent archevêque d'Edimbourg. Nous relevons dans le compte-rendu publié par le *Tablet* de Londres une série de renseignements dont nous allons faire profiter nos lecteurs.

La *Catholic Truth Society* d'Ecosse, comme son homonyme d'Angleterre, publie un grand nombre de brochures de propagande ; elle s'efforce de relever le niveau de l'instruction religieuse chez les catholiques et de dissiper les préjugés qu'entretiennent les protestants à notre endroit. Elle part de ce principe que la répugnance des protestants pour la doctrine catholique prend surtout sa source dans leur ignorance. Les faits, d'ailleurs, ont démontré le bien fondé de sa prétention. Depuis vingt ans, au fur et à mesure que les doctrines catholiques étaient mieux connues, un grand changement s'est opéré dans la façon de voir des Ecossais sur ce point.

Cette année, naturellement, on sent dans tous les travaux lus au congrès l'influence de la récente encyclique de Léon XIII aux Ecossais. Les conférenciers commentent et développent le texte pontifical. L'un d'eux constate que le temps est passé en Ecosse où la discussion roulait sur la carrière des Réformateurs que les protestants, dans l'ensemble, n'entreprennent plus de défendre ; qu'elle s'attache aujourd'hui aux fondements même de la croyance.

Les principaux travaux lus aux congrès ont été *The Catholic Church and the Bible* par l'abbé Georges Angus, *The Church and its Magisterium* par l'abbé James McGinnes, etc.

IRLANDE.—La question de la création d'une université catholique subventionnée par le gouvernement est plus que jamais à l'ordre du jour. Il n'est pas un discours d'homme politique ou d'évêque où il n'en soit fait mention. Récemment M. John Dillon, le chef du parti parlementaire irlandais, en réclamait la création dans un grand *meeting* tenu à l'occasion du congrès annuel de la *National Federation* et auquel assistaient vingt-cinq députés, Lord Emly, un grand seigneur, démontrait à Limerick, dans une réunion présidée par l'évêque de la ville, le bien-fondé des réclamations catholiques en la matière et Mgr. MacCormack, l'évêque

de Galway, exposait au Pape l'état actuel de la question et déclarait que les évêques irlandais s'attendent à voir bientôt accordées les si justes demandes des catholiques.

Puisse cet espoir se réaliser !

— Tous les hommes d'état sensés reconnaissent que les catholiques irlandais ont droit à cette université, mais il se trouve des Irlandais pour contester le droit de leurs compatriotes. Naturellement, ce sont des Orangistes. Ils sont les mêmes partout.

Dans sa dernière réunion semi-annuelle la grande loge du comté de Down a exprimé son regret de ce que certains membres du ministère parussent favorables aux revendications catholiques et a protesté contre le discours dans lequel Lord Cadogan, vice-roi d'Irlande, a déclaré que les catholiques ne faisaient que réclamer ce qui leur était équitablement dû.

Tout cela au nom de la liberté et de la justice égale pour tout le monde, supposons-nous !

— Dans son entrevue avec Mgr. MacCormack le Souverain Pontife a dit avec clarté et énergie quelle admiration il a pour la foi des Irlandais si tenace, si forte, si profonde, si productive d'œuvres. Il en a loué la constance et a déclaré qu'il y pensait et en parlait constamment et qu'il la citait en exemple aux pèlerins des autres nations.

L'héroïque nation martyre méritait bien ce splendide éloge tombé de la bouche du Pontife suprême.

— Lord Emly, dans le discours auquel nous faisons tout-à-l'heure allusion et qui portait sur ce sujet : *How do we Catholics Stand in Ireland To-Day ?* a fait à grands traits l'histoire de la lutte des catholiques irlandais pour la liberté et l'égalité avec leurs concitoyens de croyances diverses, il a déclaré que toutes les concessions obtenues avaient dû être arrachées à l'Angleterre et que celle-ci avait toujours cherché à enlever de la main gauche ce qu'elle donnait de la droite. Résultat net de cette conduite : un état d'esprit tel chez les Irlandais que si un nouveau général Hoche faisait son apparition sur les côtes d'Irlande, il serait accueilli avec autant d'enthousiasme que le fut le soldat français en 1798. Le noble pair protesta ensuite contre l'exclusivisme dont sont encore victimes les catholiques en certains quartiers, puis, dénonçant la clause du *Local Government Bill* qui interdit l'élection des prêtres catholiques aux conseils institués par ce bill, il s'écria : " Que sont vos prêtres ? Le sang de votre sang, la chair de votre chair, des Irlandais ayant jusque dans les moelles l'amour de leur pays. Qui a réellement obtenu l'acte d'Emancipa-

tion ? Vos prêtres. Qui vous a protégés contre les *landlords* ? Vos prêtres. Qui, sous la chaleur accablante de l'été et dans le froid glacial de l'hiver, a mendié dans les pays étrangers pour bâtir les églises qui dressent aujourd'hui, à travers le pays entier, leurs clochers vers le ciel ? Vos prêtres. Et vos évêques, dont la parole a si peu d'importance dans l'opinion de M. Balfour, que sont-ils ? Citoyens de Limerick, souvenez-vous de Terence O'Brien, l'évêque-martyr d'Emly. Ireton lui offrit quarante mille guinées pour abandonner Limerick à son sort. Il refusa l'offre du tentateur et lorsque les troupes ennemies entrèrent dans la ville, elles le trouvèrent au poste du danger—le poste que réclament toujours les évêques de Limerick—distribuant les secours spirituels aux pestiférés. En mourant il s'écria : " Soyez fidèles à votre foi ; gardez les commandements ; ne murmurez jamais contre la volonté de Dieu." Souvenez-vous de l'évêque de Ross. Il avait été fait prisonnier et chargé de chaînes. On le conduisit dans un endroit élevé d'où il dominait sa ville épiscopale. " Dites-leur de se rendre, lui dirent ses geôliers, et vous serez libre." Vous connaissez sa réponse :

" They led him to the peopled wall  
 " Thy sons," they said, are those within,  
 If at thy words their standards fall  
 Thy life and freedom thou shalt win."

Then spake that warrior Bishop old...  
 'Remove these chains that I may bear  
 My crozier, staff, and stole of gold,  
 My judgment then will I declare.'

They robed him in his robes of state,  
 They set the mitre on his head,  
 On tower and hall was silence great,  
 The hearts that loved him froze with dread.

He spake... 'Right holy is your strife,  
 Fight for your country, king and faith,  
 I taught you to be true in life,  
 I teach you to be true in death.'"

Tels furent vos évêques d'autrefois, tels sont vos évêques d'aujourd'hui."

—Lors de la consécration de la chapelle du *College of All Hallows*, l'évêque de Clonfert au cours d'un magnifique sermon prononça ces paroles que nous croyons devoir reproduire : " L'Irlande catholique a été le facteur principal dans l'évangélisation des pays de langue anglaise et, dans l'œuvre de propagande faite par l'Irlande catholique, la partie principale a certai-

nement été le fait du College of All Hallows. Oui, c'est l'Irlande catholique qui a été choisie par Dieu et sa divine Providence pour répandre dans tous les pays où l'on parle l'anglais la bonne semence des vérités chrétiennes. C'est là une indéniable vérité... La cathédrale d'Armagh, cela va sans dire, est dédiée à saint Patrice, mais elle n'est pas la seule. A saint Patrice sont dédiées les cathédrales de New-York et de Melbourne et combien d'autres répandues à travers tous les pays anglais. Voilà un fait suggestif, n'est-ce pas, et qui prouve bien que c'est au peuple irlandais surtout que l'on doit la merveilleuse propagation de l'Évangile pendant ce siècle sous tous les climats où est parlée la langue de Shakespeare. C'est une réédition des jours lointains d'autrefois, alors que les missionnaires irlandais portaient à travers les pays payens ou à demi-payens de l'Europe occidentale le trésor de leur science et de leur vertu."

Quelques chiffres donneront une idée de l'importance du College of All Hallows. La chapelle que remplace celle inaugurée récemment, avait été construite en 1851, elle fut détruite par le feu en 1895. Or, dans l'espace de ces quarante-quatre années, quinze cents prêtres avaient été ordonnés dans ses murs et de ces quinze cents prêtres neuf, en 1895, étaient évêques et dirigeaient autant de diocèses situés en pays divers.

—Les Anti-Ritualistes font des leurs à Belfast. Le dimanche 14 novembre ils se massèrent dans l'église St. Clément, où officiait un *clergyman* du nom de Peoples, et firent un tapage d'enfer pendant le *service*. On fit appeler la police pour faire évacuer la salle et reconduire à sa résidence le malheureux *clergyman*. Les tapageurs avaient pour cri de ralliement: *No Popery here et Away with the priest*.

AUTRICHE.—La semaine dernière nous avons mentionné dans les termes suivants; "La Congrégation des Rites vient de régler l'usage de la langue paleoslave, l'accordant à ceux qui n'en ont pas (1) l'usage *ab antiquo*," une importante décision que vient de prendre le Saint-Siège et qui affecte certaines parties de l'Autriche.

L'acte du Saint-Siège a été provoquée d'une façon immédiate par un memorandum de certains prêtres de l'archevêché de Zara qui, étant entrés en conflit avec leur archevêque, Mgr. Raïtchevitch, au sujet de l'usage liturgique de la langue paleoslave, portèrent leur cause à Rome. L'acte pontifical fut posé sous forme

(1) La négation était évidemment de trop.

d'une lettre de la Sacrée Congrégation des Rites datée du 5 août dernier et adressée aux archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Goritz, Zara et Agram. Cette lettre, après avoir fait l'historique de la question de l'usage liturgique de la langue paleoslave (slave ancien), promulgue un règlement (1) qui confirme les privilèges dont jouissent les églises où depuis trente ans au moins l'on fait usage de la langue paleoslave et règle jusque dans les moindres détails la conduite qui devra être tenue à l'avenir en cette question de langue.

Voici le texte du règlement qui confirme aux Slaves de la Dalmatie et des provinces limitrophes ce considérable privilège :

I. L'usage du paléoslave dans la liturgie sacrée doit être considéré comme un privilège *réel* attaché à des Eglises déterminées, et nullement à l'instar d'un privilège *personnel* réservé à quelques prêtres.

Les évêques devront donc, chacun dans leurs diocèses, dresser le plus tôt possible un *index* ou catalogue de toutes les Eglises qui, à l'heure actuelle, jouissent certainement et régulièrement de cette concession.

Pour supprimer tous les doutes, la preuve de ce privilège devra être établie sur des témoignages et documents qui démontrent avec certitude et honnêteté qu'il a été et est réellement en vigueur depuis trente ans au moins ; cet espace de temps est considéré comme suffisant pour ce privilège par une faveur spéciale du Saint-Siège.

Si la démonstration de ce privilège soulève des discussions ou des difficultés, les évêques les soumettront à la Sacrée Congrégation des Rites, en lui exposant d'une façon claire et précise, pour la solution de chaque cas, les circonstances et les détails.

II. Ce catalogue des Eglises privilégiées une fois dressé et publié, personne ne pourra, sous aucun prétexte ou motif, introduire dans d'autres Eglises le paléoslave pour la liturgie. S'il arrive qu'on essaie quelque chose de contraire ou de différent à cette prescription, ces tentatives seront réprimées par une sévère punition.

III. Dans les Eglises qui jouissent du privilège sus-mentionné, le paléoslave sera permis, à l'exclusion de toute autre langue, pour la célébration publique et solennelle de la messe et de l'office ; les livres employés à la messe et à l'office seront imprimés en caractères glagolitiques, et revus et approuvés par le Saint-Siège ; tout autre livre liturgique, imprimé avec d'autres caractères ou non approuvé par le Saint-Siège, est absolument défendu et interdit.

IV. Dans les Eglises privilégiées, partout où le peuple a l'habitude de répondre au prêtre qui célèbre ou de chanter quelques parties de la messe, cela ne pourra se faire qu'en paléoslave. Et pour faciliter l'observation de cette règle, l'Ordinaire pourra au-

(1) En fait, ce règlement ne fait que codifier des dispositions antérieures de la Congrégation des Rites.



toriser, pour les fidèles seulement, l'usage d'un manuel imprimé en caractères latins au lieu de caractères glagolitiques.

V. Dans ces Eglises jouissant sans conteste de la concession du paléoslave, les rituels imprimés en slave pourront être employés dans l'administration des sacrements et sacramentaux, pourvu qu'ils aient été revus et approuvés par le Siège Apostolique.

VI. Les évêques auront grand soin de promouvoir dans leurs Séminaires l'étude tant du latin que du paléoslave, afin que chaque diocèse ait à sa disposition les prêtres nécessaires pour exercer le ministère dans l'un et l'autre idiome.

VII. Avant l'Ordination, les évêques devront désigner les clercs destinés aux Eglises latines ou paléoslaves, après s'être informés au préalable de leur désir et de leurs dispositions, à moins que les besoins de l'Eglise ne leur permettent pas.

VIII. Si un prêtre attaché à une Eglise où on emploie le latin doit desservir une autre Eglise qui a le privilège de se servir du paléoslave, il sera tenu d'y célébrer la messe solennelle et d'y chanter les Heures en paléoslave; cependant, il lui sera loisible d'employer le latin pour la messe privée et la récitation privée des Heures canoniques.

La même règle s'applique réciproquement aux prêtres attachés à une Eglise de langue paléoslave ayant fortuitement à desservir une Eglise latine.

IX. De même les prêtres attachés à des Eglises latines pourront célébrer en latin la messe privée dans une Eglise paléoslave.

Réciproquement, les prêtres attachés à des Eglises paléoslaves pourront célébrer en paléoslave dans les Eglises de langue latine.

X. Dans les Eglises où l'usage a prévalu de chanter en slave à la messe solennelle l'épître et l'évangile après que ces mêmes épître et évangile ont été chantés en latin, langue de ces Eglises, cette coutume pourra être conservée pourvu qu'on emploie le paléoslave.

Dans les messes paroissiales, on pourra, après la récitation de l'évangile, le lire en langue vulgaire pour le prône.

XI. Si, par hasard, dans les paroisses de langue paléoslave, un paroissien refuse le baptême pour son fils si l'administration n'en est pas faite d'après le rituel latin, ou si des fiancés refusent la célébration du mariage à moins qu'on n'y emploie la langue latine; le curé leur adressera des conseils appropriés; mais s'ils persistent dans leur avis, on leur administrera le baptême ou on leur donnera la bénédiction nuptiale en employant le latin, mais ces cérémonies seront privées.

Réciproquement, cette règle sera appliquée dans les Eglises latines si des fidèles réclament pour le baptême et le mariage l'usage du paléoslave.

XII. Dans la prédication et les autres actes du culte qui ne sont pas strictement liturgiques, on permet, pour l'utilité et la commodité des fidèles, l'usage de la langue slave vulgaire, pourvu qu'on applique les décrets généraux de la Sacrée Congrégation des Rites.

XIII. Les évêques des régions où on emploie une même langue vulgaire s'appliqueront à établir une traduction uniforme des prières et des hymnes dont les fidèles se servent dans leurs Eglises, afin que ceux qui changent de diocèse ou de paroisse ne trouvent pas de différence dans les prières et les chants.

XIV. Les livres pieux contenant la traduction en langue vulgaire des prières liturgiques que les fidèles ne peuvent réciter qu'en particulier devront être revus et approuvés par les évêques.

Un peu d'histoire maintenant.

Mgr Albert Battandier, une autorité en la matière, écrit de Rome à la *Croix* :

L'Illyrie, qui se glorifie d'avoir reçu la vraie foi des saints apôtres Pierre et Paul, aurait eu ses livres sacrés depuis le temps de saint Jérôme. En tout cas, il est certain que le pape Jean VIII (fin du IXe siècle) constate que les habitants de ce pays célébraient la liturgie suivant le rite romain, mais traduit en idiome slave écrit en caractère dits de saint Jérôme appelés vulgairement glagolithiques.

Les livres liturgiques en slave n'ayant pas été renouvelés durant une centaine d'années, Urbain VIII voulut en faire une correction qui fut exécutée sous son pontificat. Vint ensuite une réimpression du Missel qui eut lieu en 1745.

Le rituel date de 1610, et c'est suivant ces livres que les prêtres de rite slave accomplissent les saints mystères et administrent les sacrements.

En 1828, le Séminaire de Zara admit l'usage de la langue latine, qui, peu à peu, remplaçait la langue slave, et ce qui restait de celle-ci se transformait insensiblement en langue slave, moderne, croate ou serbe. Dans ces conditions, il était bien difficile de conserver l'unité dans la prière et, par conséquent, la rigueur inflexible du dogme.

Sous le bénéfice de ces réserves, les diocèses dalmates de Seyna (ou Zenng), Veglia, Zara et Spalato ont un certain nombre de paroisses de rite slave.

Les religieux du Tiers-Ordre régulier de Saint-François qui se trouvent dans cette province usaient, par un privilège spécial, du même rite.

La Sacrée Congrégation des Rites, par son décret du 13 février 1892, régla l'usage de la langue slave et la façon dont elle pouvait être mêlée dans les offices avec la langue latine. Ces dispositions sont codifiées par le décret récent.

D'après un correspondant viennois de l'*Univers*, une partie de l'épiscopat dalmate et istrien (les évêques n'auront plus maintenant qu'à se soumettre : *Rome locuta est, causa finita est*) ainsi que le gouvernement de l'Autriche-Hongrie seraient défavorables au maintien de ce privilège qui tend à rapprocher les populations slaves d'Autriche des slaves indépendants des Balkans. Le même

correspondant dit : " En général, on reconnaît les sentiments élevés qui ont dicté le décret de la Sacrée Congrégation des Rites, et on considère que l'approbation de la liturgie paleoslave en Autriche est un sérieux progrès vers le vaste plan de Léon XIII pour l'unification des deux Eglises." De son côté, Mgr Battandier écrit que ce décret " est une preuve de la sollicitude pontificale pour ces vieux rites de l'Eglise, qu'elle conserve avec amour, parce qu'ils appartiennent au patrimoine sacré dont elle a le dépôt."

ORIENT.—M. René Bazin, l'auteur de tant de livres charmants, a suivi en Palestine, en qualité de correspondant du *Figaro*, le cortège triomphal de l'empereur Guillaume II. Dans l'une de ses lettres à son journal, il a esquissé la figure de deux grands serviteurs de l'Eglise et de la France qui, depuis de longues années, combattent vaillamment sur le sol de Palestine pour la cause de Dieu et celle de leur pays : Frère Evagre, directeur de l'école des Frères de Jérusalem, et Sœur Camomille—un surnom, cela va sans dire, — la doyenne des sœurs infirmières de Palestine.

A notre grand regret nous ne pouvons reproduire cette lettre, mais nous en extrayons le passage suivant qui donne sur l'état des écoles des Frères et de celles de leurs concurrents en Orient des statistiques intéressantes :

Et je trouve enfin quelqu'un. Et le supérieur des frères me reçoit dans son salon.

J'ignore de quel pays il est originaire. Je n'ai pas pensé à le lui demander. Mais il doit être du Nord. Il parle calmement, avec cette attention et cette netteté qui sont l'indice d'un homme d'action et d'un esprit clair. Pas de réticences, pas d'ambiguïté ; une franchise dont le visage s'est fait une lumière ; une politesse que rien ne souligne et que tout révèle. Physiquement, frère Evagre ressemble, avec sa moustache tombante, sa longue barbiche blanche et carrée, ses pommettes solides, à un mandarin chinois qui serait très bon et très ami de l'Europe.

— C'est vous, mon frère, qui avez fondé ce bel établissement ?

— Non, monsieur ; ce sont mes supérieurs.

— Par vous ?

— Il fallait bien quelqu'un. Je suis venu ici en 1874, comme diplomate, pour acheter un terrain. Deux ans plus tard j'y revenais comme maçon et j'y suis resté depuis comme maître d'école. Notre institut n'avait alors aucune école dans ces pays-ci. Toutes sont de création récente. Nous en avons à présent à Jérusalem, à Bethléem, à Jaffa, à Nazareth, à Caïffa. Cette dernière a

été fondée, je puis le dire, par M. Gambetta, en 1882. Vous souriez ?

— Non, j'admire.

— En Syrie, monsieur, nous avons nos trois maisons de Beyrouth, avec 500 élèves ; nos deux maisons de Tripoli d'Asie, avec 300 élèves ; notre maison de Latakieh, avec 120. Tout cela vit, progresse, s'emplit. La Turquie nous laisse libres ; la France nous aide. Nous recevons des enfants de toutes les races et de toutes les confessions, des fils de fellah et des fils de pacha, que la même confiance nous amène, des Turcs, des Grecs, des juifs, des Coptes, des Arméniens. Nous leur apprenons le français. Et quand ils savent le français, ils aiment un peu la France, ils aiment un peu leurs maîtres, et, s'ils ne partagent pas notre foi, ils la respectent mieux.

— Mais, alors, mon frère, ce cri d'alarme que j'entends pousser ? Quel danger menace notre influence ?

— La concurrence acharnée, grandissante, effrayante des nations étrangères ; les Russes, les Anglais, les Allemands.

La barbiche blanche du frère Evagre s'agite en mesure, comme fait la barbe des sages, en tous pays, quand ils prononcent un jugement.

— Qu'est-ce que c'est que de glaner, quand les autres moissonnent ? Savez-vous qu'à Jérusalem seulement, il y a trente écoles de garçons ? Savez-vous que, en Syrie, les moindres villages ont une école allemande, ou anglaise, ou russe, qui travaille contre nous ? Savez-vous qu'à Brou-Mana, dans le Liban, au mois d'août dernier, ils se sont réunis en congrès, — deux cents instituteurs et institutrices, tous contre nous ?

5 décembre 1898.